

DADN/ OCDC

Emissions de GES liées à la restauration collective

(hors achat pour les cours d'éducation nutritionnelle)

1. Données utilisées

Intitulé de la donnée	Symbole	Unité de mesure	Source	Niveau d'agrégation	Type de données ¹
Nombre de repas de l'ACV	-	repas	OCDC – Stratégie Alimentation	repas	Enquête
Part de repas végétarien	-	%	Cafétéria de la Pontaise et gymnase	%	Relevé
Part de la viande bovine et porcine produite sur place	-	%	SPEN – données internes		Estimation

¹ Définition dans le chapitre 1.12 Fiches méthodologiques pour le territoire et l'administration – clés de lecture

2. Description

2.1. Calcul de l'indicateur

2.1.1 Équation de base

$$\text{Émissions} = \sum \text{FE} \times \text{repas}$$

Trois types de repas sont pris en compte : végétarien, viande blanche et viande rouge.

2.1.2 Périmètre pour les émissions du scope 1

Il n'y a pas d'émissions de GES directes (Scope 1) liées à l'alimentation au sein de l'ACV. Les consommations de gaz pour les cuisines sont comptabilisées dans le secteur « Bâtiment », sous-secteur « Chauffage ». La part des aliments autoproduits (par exemple au pénitencier de la Plaine de l'Orbe) est considérée dans le secteur « agriculture ».

2.1.3 Périmètre pour les émissions du scope 2

Il n'y a pas d'émission pour le Scope 2. La consommation d'électricité des cuisines est en effet comptabilisée dans le secteur Bâtiment, sous le sous-secteur Électricité.

2.1.4 Périmètre pour les émissions du scope 3

Les émissions indirectes (Scope 3) du sous-secteur de la restauration collective proviennent principalement de la fabrication des repas dans les entreprises de restauration collective, qu'elles soient directement gérées par l'ACV ou liées à cette dernière par contrat. Cela inclut les repas destinés aux employés de l'ACV, aux établissements pénitentiaires ainsi qu'aux écoles post-obligatoires, tels que les gymnases, les écoles supérieures et les écoles professionnelles. Il n'y a pas de différence entre la gestion directe ou concédée.

En revanche, les cantines des écoles obligatoires sont intégrées aux bilans carbone des Communes et donc exclues de cette analyse. De même, les cantines du CHUV et de l'UNIL ne sont pas prises en compte, car ces institutions déclarent séparément leurs émissions de GES.

Les émissions de GES des aliments achetés pour les cours d'éducation nutritionnelle sont comptabilisées dans le secteur des « achat ».

Les émissions liées à la production d'aliments dans les établissements de la plaine de l'Orbe consommé sur place, qui sont déjà comptabilisées dans le scope 1 du secteur agriculture, sont soustraits du scope 3 de la restauration collective.

2.1.5 Sources des facteurs d'émissions

Les facteurs d'émissions pour les repas végétariens et carnés de la base empreinte de l'ADEME [1] sont utilisés.

Pour éviter les doubles comptages avec les domaines agricoles de l'ACV qui sont utilisés pour la production de nourriture dans les cantines de l'ACV, la part autoconsommée est considérée comme sans impact dans cette catégorie « restauration collective ». Ce cas concerne principalement la production de viande bovine et porcine aux plaines de l'Orbe. En conséquence, les repas de cette cantine sont comptés comme des repas végétariens, l'impact de la viande étant déjà comptabilisé dans le secteur agriculture.

2.1.6 Mesures de l'activité

Le nombre de repas servi par les cuisines professionnelles de l'ACV ou sous contrat avec l'ACV est estimé à l'aide d'une enquête qui a été menée dans le cadre de la préparation de l'EMPD « restauration collective ». La part de chaque type de repas (carné, végétarien) est basée sur un échantillon des repas préparés dans l'ACV. Cet échantillon couvre les repas servis à la cantine du Bâtiment administratif de la Pontaise et dans deux gymnases du canton.

Pour 2019, en l'absence de données cohérentes, le nombre de repas est estimé en fonction de l'évolution du nombre d'EPT. La part de repas végétarien est estimée constante.

2.2. Calcul des valeurs cibles

2.3. Calcul du potentiel

3. Perspectives d'amélioration

La composition précise des repas n'est pas prise en compte. Connaître plus précisément la part de repas végétarien, voir même avoir plus d'information sur la composition exacte des repas permettrait de préciser les émissions liées au secteur de la restauration collective. Les audits initiaux et finaux prévus dans l'EMPD « restauration collective » permettront d'obtenir des informations à cette fin.

4. Documents en lien

Fiches indicateurs :

- IND_21.01.01.05 — émissions totales de l'ACV
- IND_21.01.01.06 — émissions de l'ACV (Scope 1 et 2)

5. Service(s) de référence

Office cantonal de la durabilité et du climat (OCDC)

6. Références

[1] Base empreinte ADEME

7. Définitions